

# SPL d'exploitation portuaire de la Manche - Port Saint-Vaast

Bureau du Port - Place Auguste Contamine - 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE  
Tél : 02 33 23 61 00 - Fax : 02 33 23 61 04 - E-mail : saint-vaast@ports-manche.fr

## CONTRAT D'UTILISATION DE LA POTENCE DE MATAGE QUAI JULES PINTEAUX

### ENTRE la Société Publique Locale d'exploitation des ports de la Manche

Désignée dans ce qui suit par la dénomination « Gestionnaire du port »

Et, **NOM** ..... **Téléphone**.....

**Demeurant** **Adresse** .....

**Code postal**..... **VILLE**.....

Désigné dans ce qui suit par la dénomination « L'Utilisateur »

IL A ETE CONVENU ET ARRETE PAR LE PRÉSENT CONTRAT :

**DATE et heure de mise à disposition :**

**DATE de heure de restitution :**

#### Art. 1 **OBJET DU CONTRAT :**

L'Utilisateur pourra effectuer à l'aide de la potence :

- la dépose ou pose des mâts de son navire.
- la dépose ou pose de l'appareil propulsif de son navire.

#### Art. 2 – **OBLIGATIONS DU GESTIONNAIRE DU PORT :**

Il s'engage à mettre à disposition de L'Utilisateur dans la période définie ci-dessus :

- une potence avec palan électrique
- une élingue en fibre synthétique.
- un dispositif de commande de type boîte à boutons pendante ou par télécommande infrarouge.

L'ensemble du matériel sera en bon état et totalement fonctionnel, conforme à la législation et normes en vigueur et vérifié par un organisme agréé.

#### Art. 3 - **OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR:**

L'Utilisateur pourra se servir de la potence pour effectuer les manipulations définies à l'Article. 1, tout autre usage étant exclu, moyennant une caution de 1 000 € et pour une durée de 24 heures.

La charge à déplacer devra se composer d'un élément unique de poids total égal ou inférieur à 600 Kg.

La restitution de la caution aura lieu après vérification par le Gestionnaire du port du bon fonctionnement de la potence ainsi que l'état et propreté de l'élingue. En cas de matériel abîmé, sale ou manquant la caution sera considérée comme versement d'un acompte ou, si le montant de remise en état est inférieur, son reliquat sera restitué après achat, réparation, ou nettoyage selon le cas des éléments incriminés.

#### Art. 4 **CONSIGNES DE SECURITE :**

##### Art.4.1 – **AVANT TOUT USAGE :**

- s'assurer de l'absence de travaux d'entretien en cours sous l'appareil et que la zone de giration du bras mobile soit bien dégagée,
- mettre sur marche la télécommande comme indiqué dans la notice au verso de ce document,
- vérifier le fonctionnement à vide du palan, et la présence du linguet de sécurité sur le crochet de levage,
- avertir immédiatement le Gestionnaire du port en cas de dysfonctionnement

##### Art. 4.2 – **PENDANT LES MANŒUVRES :**

- rester sur le quai face à la télécommande en la tenant à la main, la dragonne passée autour du cou, ne jamais se déplacer en marche arrière,
- positionner l'appareil afin de lever la charge à la verticale, tendre progressivement les élingues et s'assurer de leur bon positionnement en évitant les angles coupants,
- vérifier l'équilibre de la charge,
- s'assurer que la levée ou la giration de la charge va s'effectuer sans dangers pour les personnes ni rencontrer d'obstacle.
- éviter les manœuvres brutales et les mouvements simultanés, les commandes par impulsion et le balancement de la charge.
- en fin de service mettre le palan sous sa base de repos et le crochet en position haute et mettre sur arrêt la télécommande.

#### Art. 4.3 – **INTERDICTIONS**

Il est formellement interdit de :

- exécuter des manœuvres contraires aux consignes,
- utiliser l'appareil sans autorisation,
- soulever une charge supérieure à 600 Kg,
- soulever une charge au dessus de personnes,
- se suspendre au crochet,
- utiliser la potence pour lever ou déplacer des personnes,
- neutraliser ou dérégler les dispositifs de sécurité,
- tirer, pousser, ou soulever des bateaux ou des véhicules.

#### Art. 4.4 – **CONDUITE A TENIR EN CAS DE PROBLEMES :**

**Incident ou avarie :** déposer si possible la charge, mettre la boîte à boutons sur arrêt, couper le courant en pied de potence. Interdire la zone de travail.

**Panne de courant :** mettre la boîte à boutons sur arrêt, couper le courant en pied de potence. Interdire la zone de travail.

**Incendie :** donner l'alarme, déposer la charge sur le sol si possible, mettre la boîte à boutons sur arrêt, couper le courant en pied de potence, s'occuper de l'incendie.

Dans tous les cas, avertir immédiatement le Gestionnaire du port.

#### Art. 5 – **RESPONSABILITE DES PARTIES :**

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent contrat, notamment des consignes d'utilisation et de sécurité, de bien comprendre le fonctionnement de la potence et en maîtriser la manipulation. Il s'engage à ne pas rechercher la responsabilité du Gestionnaire du port dans le cas des dégâts subis du fait des mauvaises manœuvres créées par lui ou par des tiers, par le non respect des consignes, ou du fait des coupures techniques d'électricité, ou de rafales de vent.

A Saint Vaast la Hougue, le :

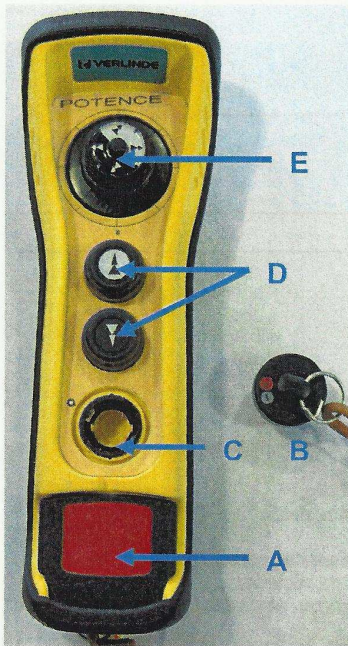
Le Gestionnaire du port,

L'utilisateur,

# SPL d'exploitation portuaire de la Manche - Port Saint-Vaast

Bureau du Port - Place Auguste Contamine – 50550 SAINT VAAST LA HOUGUE  
 Tél : 02 33 23 61 00 – Fax : 02 33 23 61 04 – E-mail : saint-vaast@ports-manche.fr

## FONCTIONNEMENT DE LA TELECOMMANDE :



- 1) Remonter le bouton d'arrêt (A) en le tirant vers soi,
- 2) Mettre la clé (B) dans l'emplacement de la télécommande (C) et tourner là pour mettre le I en face du repère,
- 3) Appuyer 5 secondes sur la clé,
- 4) Utiliser la télécommande :
  - les boutons haut et bas (D) servent à monter et abaisser le crochet,
  - le joystick (E) permet la rotation de la grue (gauche et droite) et l'avancée et le recul du chariot (haut et bas),
- 5) En fin d'utilisation, merci de remettre le chariot sous le capot de la grue, d'appuyer sur le bouton d'arrêt (A) et de retirer la clé (B) de la télécommande.

### Dépôt de la caution.

Chèque

Espèces

### Restitution de la caution.

Oui

Non

### Rédiger un rapport s'il y a problème sur :

- la restitution ou l'état de la télécommande et du matériel.
- l'utilisation de la potence.

#### Le Gestionnaire du port

#### L'Utilisateur

Place Auguste Contamine • 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE •  
 Tél.: 02 33 23 61 00 • Fax: 02 33 23 61 04  
 E-mail: saint-vaast@ports-manche.fr